

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



initée par la société



présentée par

ALANTRA

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE TRAQUEUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société Traqueur a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 novembre 2017, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Traqueur.

Le présent document incorpore par référence (i) les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016, (ii) le rapport de gestion sur ces comptes annuels, (iii) le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes annuels, (iv) les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2017 et (v) le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels, publiés sur le site internet de Traqueur.

Le présent document et la note en réponse établie par Traqueur sont disponibles sur le site Internet de Traqueur (www.traqueur.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Alantra – 6, rue Lamennais – 75008 – Paris – France ; et
Traqueur – 25 quai Galliéni – 92150 – Suresnes - France

Un avis financier sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

	Page
1. Présentation de l'offre	3
1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre.....	3
1.2 Contexte et motifs de l'opération	3
2. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF	4
3. Informations générales	5
3.1 Dénomination sociale.....	5
3.2 Forme et siège social.....	5
3.3 Registre du Commerce et des Sociétés	5
3.4 Immatriculation.....	5
3.5 Objet social	5
3.6 Exercice social	5
3.7 Capital social.....	5
3.8 Forme des actions	5
3.9 Transmission des actions	6
3.10 Droits de vote	6
3.11 Répartition du capital et contrôle de la Société	6
3.12 Autres titres donnant accès au capital.....	6
4. Evénements récents intervenus depuis la publication des comptes consolidés semestriels	7
5. Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la publication des comptes consolidés semestriels	7
6. Evénements exceptionnels et litiges.....	7
7. Attestation de la personne responsable de l'information relative à la Société	7

1. Présentation de l'offre

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Chapitre II du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Coyote System, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 24 Quai Gallieni, 92150 Suresnes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 518 905 476 (« **Coyote System** » ou l'« **Initiateur** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de Traqueur, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont le siège social est situé 25 Quai Gallieni, 92150 Suresnes et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 412 027 492 (« **Traqueur** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions de la Société au prix unitaire de 1,50 EUR dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004043487 (mnémonique: ALTRA).

L'Initiateur, qui ne détenait directement et indirectement aucun titre Traqueur, a conclu quatre contrats d'acquisition d'actions qui lui ont permis d'acquérir, entre les 18 mai et 6 juin 2017, 1.619.574 actions de la Société (le « **Bloc de Contrôle** »), représentant 48,84% du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 3.316.347 actions représentant autant de droits de vote de la Société, en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

L'Offre vise l'ensemble des titres financiers donnant accès au capital et aux droits de vote de la Société, soit la totalité des actions existantes de la Société à la date de dépôt de l'Offre, à l'exclusion des 1.619.574 actions acquises, directement ou indirectement, par l'Initiateur dans le cadre de l'acquisition du Bloc de Contrôle, soit un total de 1.696.773 actions, étant précisé que (i) la Société s'est engagée à ne pas apporter à l'Offre les actions Traqueur qu'elle détient via la société Bourse Invest Securities au titre d'un contrat de liquidité en date du 21 octobre 2015 (au nombre de 16.709 à la date des présentes) et (ii) que sa filiale Fleet Technology s'est engagée à ne pas apporter à l'Offre les actions de la Société qu'elle détient (au nombre de 36.600 à la date des présentes), l'Offre portant donc sur un maximum de 1.643.464 actions.

A l'exception des actions visées ci-dessus, il n'existe aucun autre droit en cours de validité, titre de capital ou instrument financier émis par Traqueur susceptibles de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Traqueur.

L'Offre est présentée par Alantra Capital Markets qui, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Elle sera réalisée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est soumise au Seuil de Caducité prévu par l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF.

1.2 Contexte et motifs de l'opération

Préalablement au dépôt de l'Offre, l'Initiateur, qui ne détenait directement et indirectement aucun titre Traqueur, a conclu, le 5 mai 2017, quatre contrats d'acquisition d'actions qui lui ont permis de réaliser les opérations suivantes :

- ✓ L'acquisition auprès de FIMIEEC et OBEDDIS 1, fonds professionnels de capital investissement, dont la société de gestion est InnovaFonds, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Corenc (38700) – 157, avenue de l'Eygala, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 503 327 736 (ces deux fonds ensemble « **Innovafonds** ») de 529.692 actions de la Société, représentant environ 15,97% du capital social et des droits de vote de la Société, au prix de 1,50 EUR par action. Le règlement-livraison a eu lieu le 18 mai 2017.
- ✓ L'acquisition auprès d'Innoven 2001 FCPI 5, Innoven Europe 2, Innoven Europe 3, Innoven Capital, Innoven Capital 2, FCPI Poste Innovation, FCPI Poste Innovation 2 et

FCPI Poste Innovation 3, chacun un fonds commun de placement à risques, dont la société de gestion est IPSA, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 13-15 rue Taitbout, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 248 019 (ces huit fonds ensemble « **IPSA** ») de 780.504 actions de la Société, représentant environ 23,54% du capital social et des droits de vote de la Société, au prix de 1,50 EUR par action. Le règlement-livraison a eu lieu le 18 mai 2017.

- ✓ L'acquisition auprès de Marc Verdet, Corinne Verdet, Victor Verdet, Emma Verdet, Jules Verdet, François Choay, Pauline Lescar Choay et Françoise Levy (les « **Consorts Verdet** ») de 169.363 actions de la Société, représentant environ 5,21% du capital social et des droits de vote de la Société, étant précisé que le contrat de cession d'actions y relatif a été modifié par un avenant en date du 31 mai 2017 afin de (i) réduire de 172.663 à 169.363 le nombre d'actions de la Société cédées¹ et (ii) rallonger la durée prévue pour la réalisation des cessions, celle-ci ayant été retardée pour des raisons indépendantes de la volonté des parties, au prix de 1,50 EUR par action. Le règlement-livraison a eu lieu les 25², 26³ et 31⁴ mai 2017.
- ✓ L'acquisition auprès de Jean-Jacques Schmoll, Jacqueline Schmoll, Stéphane Schmoll et Evelyne Schmoll (les « **Consorts Schmoll** », et avec Innovafonds, IPSA et les Consorts Verdet, collectivement les « **Vendeurs** » et individuellement un « **Vendeur** ») de 140.015 actions de la Société, représentant environ 4,22% du capital social et des droits de vote de la Société, étant précisé que le contrat de cession d'actions y relatif a été modifié par un avenant en date du 31 mai 2017 afin de rallonger la durée prévue pour la réalisation des cessions, celle-ci ayant été retardée pour des raisons indépendantes de la volonté des parties, au prix de 1,50 EUR par action. Le règlement-livraison a eu lieu les 5⁵ et 6⁶ juin 2017.

Le même jour, l'Initiateur a publié un communiqué afin d'annoncer s'être engagé à procéder à l'acquisition du Bloc de Contrôle, ainsi que son intention de déposer l'Offre après la réalisation de cette acquisition.

Le 15 juin 2017, le Conseil de Surveillance de Traqueur a nommé Farthouat Finance en qualité d'expert indépendant (l'« **Expert Indépendant** ») en application des dispositions de l'article 261-1, I du règlement général de l'AMF.

Le 16 novembre 2017, l'Expert Indépendant a adressé à la Société son rapport sur les conditions financières de l'Offre.

Le 20 novembre 2017, le comité d'entreprise de la Société a émis un avis favorable sur l'Offre.

A la suite de la réception de ce rapport, le Conseil de Surveillance de Traqueur a unanimement décidé le 20 novembre 2017 que l'Offre était conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et a recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

2. Informations requises au titre de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans (i) les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016, (ii) le rapport de gestion sur ces comptes annuels, (iii) le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes annuels, (iv) les comptes consolidés semestriels

¹ Les Consorts Verdet ont en effet informé l'Initiateur que (i) Françoise Levy s'était engagée à céder 2.300 actions de la Société dont elle n'était plus propriétaire, les ayant cédées lors de la clôture de son PEA et que (ii) Corinne Verdet s'était engagée à vendre 1.000 actions de la Société qu'elle aurait dû souscrire par l'exercice de bons de souscription d'actions, bons forclos à la date du contrat d'acquisition.

² Règlement-livraison de 23.937 actions

³ Règlement-livraison de 126.200 actions

⁴ Règlement-livraison de 19.226 actions

⁵ Règlement-livraison de 23.210 actions

⁶ Règlement-livraison de 116.805 actions

au 30 juin 2017 et (v) le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels (les « **Derniers Comptes et Rapports Financiers** »).

Les Derniers Comptes et Rapports Financiers sont disponibles sur le site Internet de Traqueur (www.traqueur.com). Des exemplaires de ces documents sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Traqueur – 25 quai Galliéni – 92150 – Suresnes - France

Les Derniers Comptes et Rapports Financiers ont fait l'objet d'un dépôt électronique auprès de l'AMF conformément aux dispositions des articles 221-1 1^{er}a), 221-4 IV et 221-5 du règlement général de l'AMF et font ainsi l'objet d'une incorporation par référence dans le cadre du présent document.

Les Derniers Comptes et Rapports Financiers sont complétés par les informations reproduites à la section 4 ci-après et relatives aux événements significatifs postérieurs au 31 octobre 2017, date de publication des derniers comptes consolidés semestriels.

3. Informations générales

3.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est Traqueur.

3.2 Forme et siège social

La Société est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français. Son siège social est situé 25 Quai Gallieni, 92150 Suresnes.

3.3 Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 412 027 492.

3.4 Immatriculation

La Société a été immatriculée le 17 novembre 1997 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation.

3.5 Objet social

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- ✓ l'étude, la conception, la fabrication et l'exploitation de tous systèmes de localisation et de protection des biens et des personnes, et les services qui peuvent y être associés et notamment l'exploitation de la licence du système dénommé « LOJACK » ;
- ✓ Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son expansion.

3.6 Exercice social

Chaque exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante.

3.7 Capital social

Le capital social de la Société s'élève à 2.520.423,72 EUR. Il est divisé en 3.316.347 actions de 0,76 EUR de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

3.8 Forme des actions

Les actions entièrement libérées revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur au choix de chaque actionnaire, à condition dans ce dernier cas d'être admises aux opérations d'un dépositaire central et sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

La Société peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout organisme habilité la communication de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, leur identité, leur adresse, leur nationalité ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.9 Transmission des actions

Les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

3.10 Droits de vote

Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires.

3.11 Répartition du capital et contrôle de la Société

La Société est contrôlée par l'Initiateur. Son capital social est réparti comme suit :

Capital social et droits de vote de Traqueur		
Actionnaires	Actions / Droits de vote ⁷	Actions / Droits de vote en % du total
Coyote System	1.619.574	48,84%
Salariés ⁸	127.751	3,85%
Public ⁹	1.515.713	45,70%
Actions auto-détenues	16.709	0,50%
Actions détenues par Fleet Technology SA	36.600	1,12%
TOTAL	3.316.347	100%

3.12 Autres titres donnant accès au capital

Outre les titres visés plus haut, la Société n'a émis aucun titre donnant accès, immédiatement ou à une date future, à son capital, ni n'a émis d'actions à droit de vote double.

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes, accordées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en date du 15 juin 2017 :

Délégations		
Nature de l'autorisation / délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal
Délégation au Directoire à l'effet de procéder, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la	18 mois (15 décembre 2018)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 716.180 EUR Montant nominal

⁷ Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

⁸ Au 31/12/2016.

⁹ Au 31/12/2016.

Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories définies de personnes		maximum des émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital : 2.000.000 EUR
Délégation de compétence au Directoire, sous condition de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, pour augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un placement privé (articles L.411-2 II du Code monétaire et financière et L.225-136 3° du Code de commerce)	1 an et 15 jours (30 juin 2018)	(plafonds communs à l'ensemble des délégations)

4. Événements récents intervenus depuis la publication des comptes consolidés semestriels

Le 8 novembre dernier, la Société a suspendu le contrat de liquidité en date du 21 octobre 2015 conclu avec la société Bourse Invest Securities. A cette date 16.709 actions Traqueur étaient auto-détenues par la Société au titre de ce contrat de liquidité.

5. Communiqués de presse et données financières diffusés depuis la publication des comptes consolidés semestriels

Le calendrier de publications financières relatives à l'année 2017 est disponible sur le site internet de la Société (<https://traqueur.com/investisseurs/agenda/>).

Depuis ce jour, la Société a publié deux communiqués de presse :

- ✓ Le 13 novembre 2017, la Société a publié un communiqué de presse normé relatif au dépôt par l'Initiateur du projet de note d'information.
- ✓ Le même jour, la Société a publié un communiqué informant le marché de ce dépôt et incluant un lien permettant le téléchargement du projet de note d'information.

6. Événements exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document et les Derniers Comptes et Rapports Financiers, et le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

7. Attestation de la personne responsable de l'information relative à la Société

« J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF le 28 novembre 2017, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07, dans le cadre de l'Offre visant les actions de la société Traqueur.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Traqueur

Représentée par Benoît Lambert, Président du Directoire